

leurs privilèges, leurs affranchissemens, fondations, bulles, indulgences, sépultures, pensions, dons, directes, servitudes, maisons, domaines et autres fonds avec leurs confins, tant dans la ville qu'à la campagne, changemens arrivés, réparations, impositions, pertes et généralement tous leurs titres, droits, etc... Le tout fidèlement recueilly et mis en ordre par le P. J. C. Peccolet, procureur. » — Trois volumes.

Au bas de ce titre (Tome I et II) on lit : « Cet ouvrage a commencé d'être mis au net au mois de juin par S. Véron, de Lyon, maître écrivain de cette ville. MDCCL. Laus Deo. » Au bas du titre du tome III : « Cet ouvrage a été continué d'être mis au net par B. M. D., de Saint-Etienne-en-Forez. MDCCLI. »

Inventaire divisé par cartons. Tome I, cartons A-E ; tome II, cartons F-K ; tome III, cartons L-Z.

En tête et à la fin, tables des matières : ordre des cartons et ordre alphabétique.

Tome II. Entre les pages 162 et 163, plan en couleur du terrain et enclos de la maison du Temple, donné, en 1407, aux Célestins, par Amédée VIII, comte de Savoie, levé en 1750, d'après les titres, livres et mémoires du monastère, par le P. Peccolet. — Entre les pages 212 et 213, vue coloriée de l'ancienne façade du couvent des Célestins, construite partie en 1636, partie en 1671. Entre les pages 222 et 223, plan en couleur du monastère des Célestins avec ses confins et appartenances, fait par le même en 1750. — Entre les pages 224 et 225, 260 et 261, façade du côté du quai de Saône du monastère et de l'église des Célestins, planche gravée par noble André Houat, à Lyon, en 1723, et autre façade dudit couvent relevé et décoré par Masson, architecte, planche gravée par Gentot